



Assemblée de la Commission communautaire française

Session 2004-2005

Séance plénière du vendredi 26 novembre 2004 (après-midi)

Compte rendu

Sommaire

Pages

Questions d'actualité

*10^e sommet de la francophonie à Ouagadougou, les 26 et 27 novembre 2004,
de Mme Souad Razzouk*

et

*10^e sommet de la francophonie au Burkina Faso,
de M. Mahfoudh Romdhani*

à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée des Relations internationales 3

*Actes antisémites lors de la rencontre sportive entre les clubs de Haren et du Maccabi,
de Mme Viviane Teitelbaum*

et

*comportements racistes dans les clubs de football et dans le monde du sport en général,
de M. Rachid Madrane*

à M. Emir Kir, membre du Collège chargé du Sport..... 4

Interpellation

<i>Actions menées pour l'alphabétisation en Commission communautaire française, de Mme Fatiha Saïdi à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée de l'Enseignement</i>	<i>6</i>
---	----------

Questions orales

<i>Actions menées par la Commission communautaire française auprès des nouveaux Etats membres, de Mme Isabelle Molenberg à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée des Relations internationales</i>	<i>10</i>
--	-----------

<i>Simplification administrative, de Mme Françoise Schepmans à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège</i>	<i>11</i>
---	-----------

<i>Impact de l'ouverture prochaine d'un casino à Bruxelles sur la santé publique et l'endettement des Bruxellois, de M. André du Bus de Warnaffe à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.....</i>	<i>12</i>
--	-----------

<i>Actions entreprises par le Collège à l'égard des maisons de repos agréées par la Commission communautaire française pour mettre en garde celles-ci contre le régime flamand d'assurance-dépendance, de Mme Isabelle Molenberg à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège</i>	<i>15</i>
---	-----------

<i>Suites de la proposition de décret votée en mai dernier, relative à la création du comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé, de Mme Dominique Braeckman à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège</i>	<i>16</i>
---	-----------

Vote nominatif

<i>sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège, et à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée de la Culture, relative à "la collaboration de Télé-Bruxelles avec une radio bruxelloise, BXL.fm ou autre", et de l'interpellation jointe de Mme Julie de Groote à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée de la Culture, concernant "la création d'une nouvelle radio bruxelloise"</i>	<i>17</i>
---	-----------

Présidence de M. Christos Doukeridis, président

La séance plénière est ouverte à 14h43.

MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSES

M. le Président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Eric André, pour raisons de santé;
- M. Josy Dubié, en mission à l'étranger;
- M. Francis Delpérée, en mission à l'étranger.

QUESTIONS D'ACTUALITE

M. le Président.- L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

10^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE A OUAGADOUGOU, LES 26 ET 27 NOVEMBRE 2004, DE MME SOUAD RAZZOUK

ET

10^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE AU BURKINA FASO, DE M. MAHFOUTH ROMDHANI,

**A MME FRANÇOISE DUPUIS, MEMBRE DU COLLEGE
CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES**

M. le Président.- La parole est à Mme Souad Razzouk pour sa question à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée des Relations internationales, relative au "10^e sommet de la francophonie à Ouagadougou, les 26 et 27 novembre 2004".

La parole sera ensuite à M. Mahfoudh Romdhani pour sa question à Mme Françoise Dupuis également, concernant "le 10^e sommet de la francophonie au Burkina Faso".

La parole est à Mme Souad Razzouk. Je pense que c'est votre première intervention dans cette Assemblée et je vous adresse donc mes plus vifs encouragements.

Mme Souad Razzouk (MR).- En ce moment même, les chefs d'Etats et les délégations de la francophonie sont réunis à Ouagadougou au Burkina Faso pour le dixième sommet de la Francophonie.

Comme thématique: "Un espace solidaire du développement durable". Le développement durable, comme vous le savez, ne se limite pas spécialement à des matières économiques, mais touche aussi à tout ce qui est culturel. Dans le journal "Le Monde", j'ai pu lire avant-hier que le président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, misait sur l'importance de la culture comme facteur de développement durable.

Or, Bruxelles, de par sa multiculturalité, est un microcosme "francophone pluriel" et c'est à ce titre que je pose ma question, Madame la Ministre. En tant que membre du Collège chargée des Relations internationales. Je voudrais savoir quel a été le rôle du Collège dans la préparation de ce sommet. Je voudrais savoir également s'il existe un document de synthèse qui a été élaboré afin d'être présenté lors de ce sommet. Dans le memorandum, indique-t-on le souci de mener une politique multiculturelle tant à Bruxelles qu'en Wallonie? Enfin, j'aimerais aussi savoir qui représente la Commission communautaire française dans notre délégation?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à M. Mahfoudh Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- Permettez-moi de remercier ma chère collègue, une des plus jeunes députées de notre Parlement, qui a eu l'ingéniosité mais aussi la rapidité de poser avant moi sa question traitant d'un problème qui nous intéresse.

Un petit rappel pour dire d'où on vient. L'idée même de la francophonie, le développement de la francophonie dans les années soixante, septante par deux présidents africains, à savoir Bourguiba et Senghor. A l'époque, on ne parlait que de la défense de la langue française.

Puis, est venu le problème du repli identitaire. Mais aussi, l'évolution a fait qu'on s'est intéressé aux droits de l'homme, au droit de la presse, à toutes les libertés démocratiques qui sont devenues le socle de la francophonie.

Aujourd'hui, comme ma collègue l'a rappelé, nous parlons d'un sujet important qui a pour thème "Francophonie, espace solidaire du développement durable". C'est un thème qui nous tient également à coeur. Madame la Ministre, puisque vous êtes ici et non là-bas, notre Collège est-il représenté lors de ce sommet? Si oui, par qui? Y a-t-il eu des discussions préparatoires communes pour que la voix des francophones de Bruxelles et de la Belgique toute entière soit bien entendue et écoutée dans ce cénacle important pour nous?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.

Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.- Je remercie les collègues de leurs questions mais je ne vais pas refaire l'historique dans le cadre d'une question d'actualité. Je suis effectivement ici et non là-bas. Ceci est donc une bonne partie de la réponse.

Ceci étant, je voudrais préciser dans quel cadre l'on pourrait situer cette réflexion.

D'une part, chacun sait que c'est la Belgique qui est représentée dans le cadre de ces conférences et, assez logiquement, avec l'appui de la Communauté française.

D'autre part et en parallèle, la Commission communautaire française a apparemment accès depuis quelques années aux conférences interministérielles de politique étrangère (CIPE). Forcément, il faudrait donc que l'on trouve un mode d'association.

L'on me dit aussi qu'il a été prévu en son temps des crédits qui devaient servir directement à travailler en droite ligne avec l'agence organisant la conférence internationale. Finalement, cela ne s'est pas fait car il y avait des problèmes de reconnaissance de la Commission communautaire française comme représentation, ou encore peut-être de choix de matières qui n'étaient pas discutées là-bas et qui relèvent de nos compétences.

Tout cela me semble quelque peu historique. Nous devons regarder devant nous. Je propose donc de prendre langue avec ma collègue de la Communauté française, en l'occurrence Mme Marie-Dominique Simonet. Je n'ai pas pu encore le faire car elle est sur place. Nous devrions, au minimum, pouvoir aboutir à une association systématique aux préparations et ce, quels que soient les sujets abordés et, bien entendu, pouvoir accompagner les délégations dans la mesure où il y aurait des sujets qui nous concernent directement.

On pourrait aussi - mais nous dépassons alors largement le cadre de la question d'actualité - imaginer nous situer dans un système de tournantes, de la même manière que les différentes entités fédérées sont représentées, par exemple dans les Conseils de la Commission européenne. C'est une ambition pour plus tard.

Pour l'heure, je me contenterai donc de prendre contact avec ma collègue. Cela aura lieu très formellement dès son retour afin que ce genre de choses ne se reproduise plus.

M. le Président.- Madame Razzouk, souhaitiez-vous répliquer?

Mme Souad Razzouk (MR).- Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je voudrais seulement rappeler la nécessité de pouvoir représenter Bruxelles même si la Wallonie est présente. C'est très important, ne fût-ce que pour nouer des contacts au niveau international.

M. le Président.- Monsieur Romdhani?

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- Je suis satisfait de la réponse de la ministre.

M. le Président.- Je dois vous dire que le Parlement partage ce type d'objectifs. Si vous me permettez, j'ajouterai que cette question sur l'équilibre Wallonie-Bruxelles est maintes fois posée eu égard au déni qui caractérise un peu trop souvent la Commission communautaire française. Enfin, ce n'était qu'une parenthèse!

Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.- Je vous rappelle aussi - mais cela dépasse le cadre des questions d'actualité - que la question des relations internationales est l'une des pierres de touche de certaines formes d'émancipation. Il faut y aller progressivement.

M. le Président.- Exactement.

**ACTES ANTISÉMITES LORS DE LA RENCONTRE SPORTIVE ENTRE
LES CLUBS DE HAREN ET DU MACCABI,
DE MME VIVIANE TEITELBAUM**

ET

**COMPORTEMENTS RACISTES DANS LES CLUBS DE FOOTBALL
ET DANS LE MONDE DU SPORT EN GÉNÉRAL,
DE M. RACHID MADRANE**

À M. EMIR KIR, MEMBRE DU COLLÈGE CHARGÉ DU SPORT

M. le Président.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum pour sa question à M. Emir Kir, membre du Collège chargé du Sport, concernant les actes antisémites lors de la rencontre sportive entre les clubs de Haren et du Maccabi.

La parole sera ensuite à M. Rachid Madrane pour sa question à M. Emir Kir également, concernant les comportements racistes dans les clubs de football et dans le monde du sport en général.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je reviens devant cette Assemblée avec une question déjà posée au Parlement de la Région concernant l'augmentation des actes antisémites, tant dans notre pays que dans notre Région. Je vais rappeler brièvement les faits. Tout le monde les connaît.

Lors d'une rencontre entre le club de Haren et celui du Maccabi, on a pu entendre sur le terrain les expressions "sales juifs" et lorsque les joueurs se sont rendus dans les vestiaires, "Heil Hitler" ou "Pour Hitler, hip hip hourrah". Grâce au courage d'un arbitre qui, cette fois-ci, car ce sont des faits qui se produisent malheureusement très souvent, l'a noté sur sa feuille d'arbitrage, le Maccabi a pu porter plainte et le Centre pour l'Egalité des Chances s'est par ailleurs constitué partie civile.

Le comité provincial de l'Union belge de football a sanctionné les faits. Le club de Haren a été exclu jusqu'à la fin du championnat et a reçu une amende de 250 euros. J'ajoute toutefois un petit bémol. L'Union belge de football convoque maintenant le Maccabi en lui reprochant d'avoir "trop médiatisé la chose", ce qui est quand même un comble!

Il importe de sanctionner les faits car ces types de comportements antisémites et racistes se produisent malheureusement de plus en plus souvent lors de rencontres sportives. Je parle d'actes antisémites mais aussi racistes à l'encontre de la communauté africaine ou arabo-musulmane. J'estime qu'il est temps d'agir et de mettre un terme à ce phénomène. Des sanctions sont prises et c'est important. En effet, pendant d'autres rencontres, on a pu entendre des termes comme "mort aux juifs" ou "juifs au gaz".

Cela ne se sait peut-être pas car il y a eu moins de bruit médiatique à ce sujet mais une semaine après la rencontre avec le club de Haren, le club de Maccabi a rencontré une autre équipe. Des minimes de dix à douze ans se sont retrouvés sur le terrain. Et, alors qu'on leur apprend à serrer la main aux autres joueurs, ils se sont vus refuser cette poignée par deux autres joueurs qui leur ont dit: "Moi, aux juifs, je ne donne pas la main." Je vous cite ce fait mais énormément d'autres du même genre se produisent tout le temps.

La sanction est donc importante. Mais, au-delà de cette sanction, ce qui importe, c'est l'éducation: l'éducation à la tolérance, au respect de l'autre, à la cohabitation.

Monsieur le Ministre, vous avez dans vos compétences les subventions pour les clubs de sport. Cela serait peut-être une solution de prendre une partie de ces subventions et de les consacrer à un programme d'accompagnement éducatif pour les jeunes ainsi que pour les entraîneurs et les responsables car le problème se situe parfois chez les responsables, comme à Haren où ils ont voulu porter plainte contre le Maccabi. Par ailleurs, les entraîneurs de différents clubs ont été réunis, on leur a demandé d'être vigilants sur le terrain à toute parole raciste ou antisémite qui serait dite.

Je pense qu'il faudrait prendre une partie de ces subventions et les octroyer dans le cadre de vos compétences à un accompagnement pédagogique, par exemple au musée de la Déportation à Malines. Si les jeunes crient dans les vestiaires "Heil Hitler!", c'est que ces jeunes-là ne connaissent pas l'histoire de leur pays et qu'on ne se retrouve plus dans une lecture commune des événements de la Shoah, comme c'était le cas jusqu'à présent, et ce qui est à mon avis indispensable.

Que pensez-vous pouvoir faire en termes de prévention? Pourrez-vous prendre ce type de mesures en termes d'éducation? Les objectifs les plus valables en éducation sont ceux qui traversent toutes les disciplines, le sport y compris.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Merci Madame Teitelbaum. Etait-ce votre première intervention dans cette Assemblée?

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Oui, c'était la première.

M. le Président.- Je vous adresse toutes mes félicitations et mes encouragements. La parole est à M. Rachid Madrane sur le même sujet.

M. Rachid Madrane (PS).- Ma collègue Viviane Teitelbaum l'a expliqué avant moi, nous connaissons les faits. Il y a quelques jours, à l'occasion d'un match opposant le FC Haren au club du Maccabi, des propos antisémites et racistes ont été tenus.

Dans le même ordre d'idées, on a pu voir il y a quelques jours à la télévision, lors d'un match professionnel opposant l'équipe nationale d'Espagne à l'équipe d'Angleterre que chaque fois que des joueurs anglais de couleur touchaient le ballon, des propos racistes étaient tenus dans les gradins par des supporters. Les caméras ont fait des zooms et on a vu des gens torse nu, crâne rasé, avec des symboles nazis tatoués sur les bras ainsi que le visage d'un dictateur que je ne citerai pas. Nous étions habitués à ce type de comportement dans des rencontres internationales mais pas dans des clubs d'enfants.

Cela demande une réaction ferme et rapide de la part des institutions sportives internationales et nationales et des autorités politiques. Nous sommes face à une dérive dangereuse, à des comportements qu'il ne faut pas banaliser. Il y a un travail

pédagogique de fond qui est important à mener. Il faut imaginer des actions concrètes, pourquoi pas une grande table ronde réunissant à la fois les associations culturelles et sportives, les représentants politiques, qui pourrait déboucher sur une charte "pour le vivre ensemble", contre le racisme dans le sport et en particulier dans le football.

Les deux équipes du FC Haren et du Maccabi pourraient aller visiter conjointement le musée de la Shoah à Malines mais également le cimetière de Chastres où sont enterrés des milliers de Marocains qui ont combattu contre le fascisme, ce que peu de gens savent, hélas! Il y a un travail pédagogique de fond à mener pour responsabiliser les parents, les associations, les entraîneurs et les clubs sportifs.

Voici, Monsieur le Ministre, quelques idées qui alimenteront la réflexion et qui me permettent de poser la question suivante. Que comptez-vous faire concrètement pour lutter contre le racisme dans le sport et dans le football en particulier?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, membre du Collège.

M. Emir Kir, membre du Collège.- Je tiens à remercier les deux députés pour leurs questions car il me semble important de revenir sur cette affaire. Je partage d'ailleurs leur inquiétude car, pour le moment, il y a une résurgence de l'extrémisme - et pas seulement dans le monde du sport - et l'on remarque des attitudes et des comportements inquiétants même chez les enfants.

Il faut condamner ces actes fermement et c'est ce qui a été fait au niveau de l'Union belge. J'en profite pour déclarer ici toute ma satisfaction envers l'Union belge. Pour la première fois, on a condamné de manière très sérieuse et exemplaire un club qui avait des pratiques douteuses. Je salue également la Ville de Bruxelles qui a osé pénaliser ce club, au moins en lui montrant un carton jaune. Il était important de marquer le coup.

Ceci dit, par rapport à ce qui se passe chez ces enfants, il faut, au niveau de la Région bruxelloise, apporter une réponse politique à ces clubs et à ces fédérations. C'est pourquoi j'avais chargé, il y a deux mois, un membre de mon cabinet de rencontrer le Centre pour l'égalité des chances et le MRAX pour envisager une campagne de sensibilisation contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans le sport.

Actuellement, nous en sommes au stade des prémices. Mon collaborateur a rencontré les responsables des clubs de Haren et de Maccabi ainsi que de l'Union belge.

Pour le moment, l'objectif que je poursuis est de pouvoir financer une campagne pour 2005. En attendant, il faut pouvoir nous réunir autour d'une table. Je rejoins l'idée de M. Rachid Madrane de créer une plate-forme ou une table ronde avec les représentants de l'ensemble des fédérations sportives - il ne s'agirait donc pas de se limiter au monde du football - les clubs de football, les associations sportives et également les municipalistes. En effet, les communes ont également une responsabilité puisqu'elles offrent les infrastructures aux clubs. Elles doivent donc également "mouiller leur maillot". La Ville de Bruxelles a montré le bon exemple de manière très courageuse. Cette table ronde devrait déboucher sur une charte commune qui devrait être signée tant par les fédérations que par les clubs.

Enfin, j'apprends que la Ville de Bruxelles a l'intention, au cours du mois de décembre, d'organiser un match de football réunissant ces deux clubs de minimes. Il est très positif de ne pas rester sur l'incident et de les faire se rencontrer. Pour notre part, nous

pourrions effectivement organiser une activité citoyenne; par exemple les emmener au musée de la Déportation à Malines ou dans un cimetière musulman ou multiconfessionnel.

Il s'agit là d'initiatives très positives qui doivent être multipliées. Sachez qu'au niveau de mon cabinet, nous allons lancer cette table ronde et faire en sorte que chacun puisse signer cette charte commune contre le racisme.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR). - Monsieur le Ministre, je suis légèrement déçue par votre réponse.

Je vous signale que la Ville de Bruxelles a levé toutes les sanctions juste après les avoir prises. Le club de Haren a pris des engagements, c'est vrai, et je ne plaide pas pour davantage de sanctions. Elles peuvent être remplacées par un travail éducatif après les sanctions de l'Union belge de football.

Ce qui me déçoit par contre, Monsieur le Ministre, c'est que vous avez réussi à me répondre sans nommer une seule fois l'antisémitisme: vous parlez d'extrémisme, de problèmes... J'aurais aimé que ce soit souligné clairement, et précisément. La critique de l'antisémitisme est généralement noyée dans la condamnation de tous les racismes et de tous les extrémismes. Nous parlons ici d'un problème spécifique à régler. J'espère, Monsieur le Ministre, que vous allez réagir concrètement et que vous allez rencontrer le club au-delà d'une table ronde, en organisant cette visite ou d'autres. Je pense que c'est important pour tout le monde ici.

M. le Président. - La parole est à M. Emir Kir, membre du Collège.

M. Emir Kir, membre du Collège. - Je crois avoir employé le mot "antisémitisme". Si je ne l'ai pas fait, n'y voyez aucun sens caché.

Nous travaillons actuellement avec le MRAX qui mènera des actions pédagogiques et expliquera ce que veut dire "Heil Hitler". Je crois que lors des incidents qui ont eu lieu dans cette salle, dans ce club, des jeunes ont proféré des insultes et parlé de choses qu'ils ne maîtrisent pas. Ils n'imaginent pas les conséquences que cela peut avoir pour des enfants juifs. Notre rôle est de participer à un travail d'éducation, c'est pourquoi nous sommes en contact avec le MRAX qui mènera des actions spécifiques auprès de ces jeunes. J'ai peut-être oublié de le mentionner dans ma réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Rachid Madrane.

M. Rachid Madrane (PS). - Je remercie M. Kir pour sa réponse. Je suis heureux qu'il envisage d'associer les municipalités. Je connais depuis longtemps son action sur le terrain, particulièrement à St-Josse où il a mené des actions comme "St-Josse aux mille visages". Si c'est aussi réussi que ce qu'il a réalisé à St-Josse, cela m'encourage dans le combat que nous menons au sein du groupe et au sein de ce parlement.

Je me réjouis de sa volonté de lancer une table ronde. Dans d'autres cénacles, cette idée avait notamment débouché sur une mesure importante et des actions contre le hooliganisme dans le sport. L'objectif est in fine de parvenir à une charte contre le racisme dans le sport et dans le football en particulier. On sait très bien que l'antisémitisme et le racisme procèdent d'une même logique et ont un fonctionnement similaire.

Je me réjouis aussi de votre réponse, Monsieur le Ministre, parce qu'elle accentue les efforts pour vivre ensemble.

Le cimetière de Chastres n'est pas un cimetière musulman multiconfessionnel mais le cimetière des Marocains qui ont combattu à Gembloux contre le fascisme. Je faisais un parallèle entre le Musée juif de la Déportation et de la Résistance à Malines et les Marocains qui ont combattu contre le fascisme parce que toutes ces personnes ont combattu la même chose. J'essaie d'amener les jeunes à ouvrir les yeux et à comprendre que nous sommes tous dans le même bateau.

M. le Président. - L'incident est clos.

INTERPELLATION

ACTIONS MENEES POUR L'ALPHABETISATION EN COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, DE MME FATIHA SAÏDI A MME FRANÇOISE DUPUIS, MEMBRE DU COLLEGE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT

M. le Président. - La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour son interpellation à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire, concernant "les actions menées pour l'alphabétisation en Commission communautaire française".

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Le 8 septembre dernier, la Journée internationale de l'alphabétisation nous rappelait comme chaque année que, malgré les efforts entrepris, 10% des adultes de notre pays ne savent toujours pas lire et écrire. Revendiquer le droit à l'alphabétisation n'est pas uniquement lutter pour que chaque citoyen ou citoyenne puisse lire et écrire mais pour qu'il puisse, de manière globale, participer concrètement à la société, aux niveaux social, économique, culturel et politique.

Devant ces constats, plusieurs initiatives ont déjà été nommées. Durant la précédente législature, votre prédécesseur, M. Eric Tomas, avait chargé "Lire et Ecrire Bruxelles" d'élaborer un plan d'action pour l'alphabétisation. Ce plan octroyait au réseau "Lire et Ecrire" nonante postes d'ACS, étalés sur trois ans, ainsi que des moyens pour financer l'ouverture de nouveaux locaux et créer, en partenariat avec un réseau associatif dense, environ 2.000 places supplémentaires.

En Communauté française, une note concernant l'alphabétisation a été élaborée proposant de créer une conférence interministérielle, de doubler en cinq ans les moyens mis à disposition de l'alphabétisation dans le cadre de l'éducation permanente et d'y créer un service spécialisé. Sous votre égide, en qualité de ministre chargée de la Promotion sociale, 300 places supplémentaires en alphabétisation se créaient à Bruxelles, puis 150 autres en "Français langue étrangère", à la rentrée de septembre 2003.

Du côté de la Région wallonne, nombre d'initiatives ont également été mises en oeuvre, tant dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle que dans le cadre du renforcement de l'offre de formation.

Par ailleurs, un accord de coopération au sujet de l'alphabétisation a été signé entre la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française. Selon les informations dont je dispose à ce jour, les décrets portant assentiment à cet accord de coopération n'ont été publiés au Moniteur belge que pour la Région wallonne et la Communauté française, en date du 19 mai 2004.

Il était également convenu que tous les ministres concernés, à ces trois niveaux de pouvoir, se réuniraient régulièrement en conférence interministérielle sur l'alphabétisation.

On envisageait également la création d'un observatoire qui serait chargé de publier annuellement des statistiques relatives à l'analphabétisme dans notre Région ainsi qu'un comité de pilotage composé de toutes les administrations concernées. Ceux-ci, de concert avec "Lire et Ecrire", feraient des propositions concrètes au gouvernement.

Ces différentes initiatives, menées souvent en concertation avec les différents pouvoirs compétents, sont la preuve que l'alphabétisation est une préoccupation centrale tant des institutions publiques que des gouvernements. Il en est de même pour cette législature, puisque l'accord gouvernemental de la Commission communautaire française stipule que la priorité absolue sera donnée à la formation, au sens large du terme, afin de soutenir la politique en matière d'économie et d'emploi et d'offrir de nouvelles chances d'avenir aux Bruxellois.

Les réseaux d'alphabétisation, tout en soulignant ces avancées, continuent légitimement à expliquer:

- que la lutte contre l'analphabétisme doit se mener dès les premiers instants de la scolarité, quand scolarité il y a;
- que cela implique que l'école primaire permette à tous les enfants la maîtrise des compétences de base;
- que l'offre de formation doit être développée afin que chaque adulte qui le souhaite puisse pouvoir apprendre près de chez lui;
- que les personnes analphabètes doivent être considérées avant tout comme des citoyens. Cela suppose que chaque institution, privée ou publique, doit prendre conscience que son interlocuteur ou interlocutrice ne sait peut-être pas lire ou écrire, ou peut-être les deux. Cela demande dès lors une adaptation de tous les comportements.

Pour nous, responsables politiques, il en va de même. Malgré les avancées satisfaisantes enregistrées jusqu'à aujourd'hui, nous devons continuer le travail entrepris et nous interroger sur les causes qui mènent aux chiffres d'analphabétisme que je viens de citer.

Pourquoi, alors que l'enseignement dans notre pays est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, le chiffre d'analphabétisme est-il encore aussi conséquent? Pourquoi les personnes issues de l'immigration éprouvent-elles encore tellement de difficultés à s'intégrer dans notre système scolaire? Pourquoi l'analphabétisme touche-t-il encore plus durement les femmes?

Ces interrogations sont loin d'être exhaustives et derrière chacune d'elles se cache non seulement bien souvent une dure réalité sociale mais surtout des personnes dans des situations de précarité et d'exclusion.

Il est donc de notre devoir de continuer à travailler de concert et sans relâche sur toutes ces dimensions pour qu'alphabétisation - je suis tentée de dire citoyenneté - se conjugue systématiquement avec droit garanti pour tous.

Partant de toutes les considérations et informations que je viens d'évoquer, je voudrais savoir où en est aujourd'hui le plan bruxellois pour l'alphabétisation? Quelles sont ses traductions concrètes au niveau de la Commission communautaire française?

Quels sont les axes que vous souhaitez plus particulièrement développer ou renforcer durant cette législature dans les domaines de la lutte contre l'analphabétisme?

Où en est l'accord de coopération signé entre la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française et la Région bruxelloise? Les décrets portant assentiment à cet accord de coopération ont-ils été publiés pour tous les niveaux de pouvoir concernés?

Qu'en est-il de la conférence interministérielle évoquée dans cette interpellation? S'est-elle déjà réunie?

Enfin, qu'en est-il de la création de l'Observatoire et du Comité de pilotage évoqués lors de la précédente législature?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- En effet, c'est un constat alarmant que - malgré l'obligation scolaire imposée dans notre pays jusqu'à dix-huit ans - il existe encore un nombre important, beaucoup trop important, d'analphabètes et d'illettrés. En Communauté française, Mme Saïdi l'a rappelé, plus d'un adulte sur dix éprouve des difficultés à lire et écrire un texte simple, lire un mode d'emploi, les plaques de rues, etc.

On sait que cette question de l'alphabétisation est vraiment liée à celle de l'intégration et de l'insertion. Il n'est pas d'intégration sociale sans une maîtrise des signes de l'alphabet, sans une bonne connaissance de la langue française.

Les cours d'alphabétisation consistent à apprendre à lire et écrire mais c'est, bien sûr, beaucoup plus: s'exprimer en français pour s'extraire de son milieu, sortir de chez soi, découvrir aussi son environnement social, culturel et politique. Comment voter si on ne sait pas lire ce qui est écrit sur l'écran? On peut être accompagné mais c'est quand même mieux de savoir aussi lire les programmes et de se préparer à obtenir un certificat. C'est essentiel pour pouvoir s'insérer grâce à un emploi.

Des efforts très importants ont été fournis ces dix dernières années. Spécialement sous la législature précédente, avec le Plan d'alphabétisation, des coopérations qui ont été établies avec la Communauté française et la Région wallonne, des efforts financiers, etc. Mais il faut encore continuer et améliorer la coordination.

Nous devons partir du constat que, au niveau des "apprenants", il convient d'agir sur les causes. Mais, là, on retombe sur d'autres politiques. Je rappelle que ce sont surtout les femmes qui suivent ces formations - 65% de femmes - et une majorité de non-nationaux. Plus d'un tiers des personnes sont sans revenu professionnel. Une majorité des "apprenants" sont situés en Région bruxelloise, lorsque l'on examine la situation en Communauté française.

En 1999, la Communauté française avait rédigé un rapport réellement intéressant qui reprenait, globalement, toutes les offres de formation mais aussi l'analyse des "apprenants", des formateurs, etc. "Lire & Ecrire" remet chaque année un rapport qui montre aussi l'évolution alarmante des chiffres.

Certains points concernent évidemment la Communauté française. C'est pourquoi les contacts entre la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne sont essentiels. Je pense, par exemple, à la formation des formateurs. Car donner des cours à des adultes, c'est aussi un apprentissage. Si le Collège a, en effet, investi pour diminuer la

part du bénévolat dans le secteur - car cela posait parfois des problèmes - il importe aussi que ces personnes bénéficient d'une formation convenable pour pouvoir apprendre aux autres.

Mes questions rejoignent tout d'abord une question de Mme Fatiha Saïdi. Où en est l'accord de coopération du côté de la Commission communautaire française et de la Communauté française? Je regretterai toujours le problème des politiques croisées qui se sont développées d'un côté et pas de l'autre. C'est de nouveau la même chose. On voit cet accord de coopération Communauté française - Région wallonne où les deux entités s'engagent à conclure avec les autorités bruxelloises un accord de coopération mettant en place une conférence interministérielle mais comment se fait-il que cela a plus vite avancé d'un côté que de l'autre? En effet, au Moniteur belge ne figure que cet accord-là.

Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.- Ce n'est pas exact.

Mme Caroline Persoons (MR).- L'autre s'y retrouve aussi?

Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.- En effet.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est très bien.

Ce point-là est-il mis à l'ordre du jour du gouvernement conjoint du 30 novembre?

Plus spécifiquement, au niveau de Bruxelles, il me semble important de faire une analyse de toute l'offre car certaines offres émanent des communes, d'autres sont développées dans les écoles, d'autres encore sont appuyées par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI), etc. Il serait intéressant de faire une analyse complète de toutes les associations participantes et des communes qui y contribuent.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Fatima Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH).- Je désire me joindre à l'appel lancé par ma collègue, Mme Fatiha Saïdi, à continuer le travail entrepris en matière d'alphabétisation et ce, au vu du nombre de personnes - 10% des adultes du pays ainsi qu'elle vous l'a rappelé - qui, encore aujourd'hui, ne savent ni lire ni écrire, et d'autant plus que ce phénomène touche particulièrement une catégorie déterminée de personnes, les femmes issues de l'immigration.

L'a.s.b.l. "Lire et Ecrire" qui s'occupe principalement de développer des actions d'alphabétisation et de coordonner les acteurs du secteur, est devenue la partenaire des institutions publiques bruxelloises en la matière. Dans ce cadre, elle a été chargée d'élaborer un plan bruxellois pour l'alphabétisation, qui est mis en oeuvre "grâce à la mobilisation politique et associative bruxelloise", comme on peut le lire sur le site internet de l'a.s.b.l.

Plus concrètement, étant donné l'importance du sujet en ce qui concerne l'intégration sociale et citoyenne de toute personne, qu'en est-il de ce plan d'alphabétisation? Secundo: quels sont les moyens dégagés pour sa mise en oeuvre? A-t-on déjà évalué les résultats de cette mise en oeuvre?

Parallèlement à cela, l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne "portant sur le développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes et sur le financement, en 2003 et en 2004, de la coopération dans le cadre des politiques croisées", conclu à Namur le 19 décembre 2003, a reçu l'assentiment des

assemblées communautaires et régionales, respectivement les 19 et 27 mai 2004.

Cet accord prévoit, en son article 1^{er}, que "la Communauté française et la Région wallonne s'engagent à conclure, avec les autorités bruxelloises, un accord de coopération mettant en place une conférence interministérielle annuelle sur l'alphabétisation des adultes qui aura notamment pour mission d'examiner les voies et moyens utiles pour inverser la tendance à l'augmentation de l'illettrisme fonctionnel et de renforcer les politiques déjà développées en matière d'alphabétisation".

En son article 2, l'accord prévoit que "la conférence interministérielle sera assistée d'un comité de pilotage composé de trois représentants de chaque entité cosignataire et de trois représentants du secteur associatif spécialisé en alphabétisation des adultes", c'est-à-dire aussi de l'a.s.b.l. "Lire et Ecrire".

Où en est-on dans la négociation de cet accord de coopération avec les autorités bruxelloises? La Région et la Commission communautaire française seront-elles seules à y participer? Quand la première conférence interministérielle aura-t-elle lieu? Garde-t-on l'idée d'une conférence annuelle ou se réunira-t-elle à un autre rythme? Enfin, comme l'a soulevé Mme Fatiha Saïdi, qu'en est-il de la création du comité de pilotage et quel sera son rôle précis?

Toutes ces questions appellent des réponses rapides, tant il est difficilement acceptable, à notre époque, que des personnes ne puissent pas accéder, en toute autonomie, aux informations les plus élémentaires et indispensables à la vie en société.

Je vous remercie, Madame la Ministre, des réponses apportées à toutes ces questions.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. le Président.- Merci Madame Moussaoui.

*Mme De Galan, première vice-présidente,
prend place au siège présidentiel*

Mme la Présidente.- Vous avez la parole, Madame Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il est en effet essentiel de s'attaquer à l'analphabétisme à son origine, en jouant naturellement sur le levier que constitue l'école pour ce qui concerne les enfants. Il est inacceptable que des jeunes sortent de l'enseignement sans savoir lire. Ainsi, lors de son communiqué de presse le 8 septembre dernier, l'a.s.b.l. "Lire et Ecrire" rappelait que l'école primaire doit permettre à tous les enfants de maîtriser les compétences de base. Il importe à cet effet de développer des méthodes actives, d'intégrer les savoirs des familles dans l'école, de former les enseignants et de respecter la diversité des enfants. En ce qui concerne plus particulièrement les adultes, il faut savoir que la problématique de l'illettrisme concerne de plus en plus les politiques des pouvoirs publics.

D'ailleurs, le dernier conseil européen a considéré que la politique d'intégration devait nécessairement inclure par priorité, à l'égard des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans l'Union européenne, l'apprentissage des langues nationales ainsi que la connaissance des institutions. A cet égard, Madame la Ministre, je vous rappelle la proposition qui a été déposée par le groupe MR à l'Assemblée de la Commission communautaire française, qui souhaite justement pouvoir insérer des parcours qui prévoient cette connaissance, cet apprentissage des langues et cette connaissance des institutions et nous pensons toujours que

des moyens prioritaires devraient être développés dans le cadre de la cohésion sociale à cet égard.

Il nous semble également important de soutenir les infrastructures d'alphabétisation tout en prenant la précaution, notamment dans les projets initiés par les associations, à ce que les formateurs soient eux-mêmes efficacement formés. Ainsi, bien souvent, dans un élan de générosité, de nombreuses personnes jouent un rôle très utile dans les associations et s'investissent notamment dans l'alphabétisation.

Toutefois, il importe de se demander si le personnel associatif est composé de bénévoles professionnels. En effet, cette question est essentielle car un cours d'alphabétisation ne s'improvise pas. Certes, il y a eu une évolution significative à cet égard puisque en 1993, on comptait 65% de bénévoles contre 35% de personnes rémunérées dans le cadre du travail des associations d'alphabétisation. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée avec 65% de personnes rémunérées. Il n'empêche que ces bénévoles jouent toujours un rôle essentiel dans le cadre des activités organisées par les maisons d'alphabétisation et un encadrement à une formation est tout à fait essentiel en termes de soutien et de possibilités pour eux de pouvoir enseigner correctement.

Donc, il faudrait renforcer les moyens pour que la bonne volonté ne soit pas le seul outil qui concerne l'alphabétisation et je vous demanderai à cet égard, Madame la Ministre, ce qui est prévu pour l'encadrement et la formation de ces bénévoles. Je voudrais encore vous demander, pour terminer, ce qu'il en est de la situation de l'association "Lire et Ecrire". En effet, un accord de coopération a bien été conclu entre la Communauté française et la Région wallonne portant sur le développement de politiques d'alphabétisation. Il était prévu que l'a.s.b.l. "Lire et Ecrire" joue un rôle essentiel de comité de pilotage. Cette situation avait connu des difficultés au niveau de la Communauté française et je voudrais savoir quelle est la situation en ce qui concerne la Commission communautaire française. Telles sont donc les questions que je souhaitais vous poser dans le cadre de cette intervention.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, membre du Collège. - C'est un ministre perplexe qui monte à la tribune. Etant donné l'intérêt manifeste du sujet abordé, je me demande jusqu'où je dois développer mes réponses. Les questions se sont étendues beaucoup plus loin que prévu. Dès lors, je ne pourrai malheureusement pas répondre aux questions précises qui n'avaient pas été annoncées. Je ferai les vérifications utiles mais je n'ai ni la science infuse, ni le don d'interpréter les questions dont je ne connais pas la réponse.

En revanche, je connais nombre de réponses pour avoir été chargée de la Promotion sociale et, partant à la Communauté française, de l'Alphabétisation et des rapports avec "Lire et Ecrire". Sur ce sujet, je dépasserai quelque peu les limites des questions qui m'ont été posées. N'y voyez pas d'agressivité, mais il vaut mieux appeler un chat un chat.

J'évacue tout de suite la question de savoir qui avait causé des problèmes en Communauté française au niveau de l'accord de coopération. Je ne le dirai pas mais je pense quand même à ceux qui ne souhaitaient pas que "Lire et Ecrire" continue à jouer le rôle qu'il a joué et qu'il va continuer à jouer dans ce secteur, fort heureusement.

Cette chose étant politiquement évacuée, j'en viens aux différentes questions auxquelles je répondrai dans l'esprit qui était le mien précédemment.

Lorsque je m'occupais de promotion sociale, c'étaient des professionnels qui étaient chargés de l'alphabétisation. En promotion sociale, il y a des exigences de titre. Il s'agissait même de gens très formés et dont on exigeait beaucoup en matière de reconnaissance de titre.

Pour travailler à l'alphabétisation à Bruxelles, nous travaillons avec "Lire et Ecrire", pour disposer à la fois d'intervenants bien formés mais aussi d'un accompagnement social de qualité et en finesse, et parfois de l'aide d'autres personnes avec d'autres formations qui permettent de mettre tout un chacun à l'aise et de progresser. Ce dossier est donc plus complexe qu'il n'y paraît.

Pour rassurer ceux qui pensent qu'il y a trop de bénévoles dans le secteur, je dirai qu'il n'y en a jamais assez et que, de toute façon, la préoccupation du secteur est de "professionnaliser" les intervenants. Des progrès ont été faits en matière de formation des gradués ou vont l'être puisqu'un gradué en alphabétisation fait son chemin. Cette préoccupation qui est celle des gens de terrain est en voie d'aboutir.

Sous la précédente législature bruxelloise, comme d'aucuns l'ont rappelé, le ministre de l'Emploi et de la Formation avait mis en oeuvre un ambitieux "Plan d'action pour l'alphabétisation". D'une part, on avait mis des moyens importants en termes de personnel, parmi lesquels 90 postes ACS à disposition du réseau "Lire et Ecrire". L'objectif serait de créer 2.000 places d'alphabétisation supplémentaires.

D'autre part, on a aussi accordé d'importants moyens complémentaires à "Lire et Ecrire" via la Commission communautaire française puisque 607.000 euros en provenance du Fonds social européen ont été attribués pour développer l'offre d'alphabétisation. Il faudrait faire l'évaluation de tout cela mais je pense qu'au 30 juin 2004, le plan avait déjà permis l'ouverture de plus de 1.600 places supplémentaires dans les quartiers fragilisés à raison de 90% pour l'alphabétisation proprement dite et de 10% pour le français langue étrangère (FLE).

On peut croire que, d'ici fin 2004, l'objectif des 2.000 places supplémentaires sera atteint. Ceci ne comprend pas les places en promotion sociale mais uniquement les places régionales.

Comme vous l'avez souligné par ailleurs - et je m'en suis expliqué ce matin à cette tribune et dans les commissions relatives aux questions budgétaires - nous avons proposé de dégager, dès le budget 2005, des moyens importants pour développer l'offre de formation, en particulier dans les organismes d'insertion socioprofessionnelle au bénéfice des personnes les moins qualifiées. Dans ce domaine, il y aura, par la nécessité des choses, un grand volet d'offres supplémentaires d'alphabétisation ainsi que d'amélioration du français. Bien entendu, mon interlocuteur privilégié reste le réseau "Lire et Ecrire" et nous pourrions donc poursuivre cette action.

J'en viens à l'accord de coopération que plusieurs d'entre vous ont évoqué. Il s'agit d'un accord de coopération conclu le 19 décembre 2003 entre la Communauté française et la Région wallonne sur le développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation. Les ratifications ont eu lieu respectivement parmi les membres de la Communauté française le 19 mai 2004 et à la Région wallonne le 27 mai 2004. Ceci démontre combien la Communauté française était porteuse de ce projet.

Dans cet accord, la Communauté française et la Région wallonne s'engagent, en effet, à conclure avec les autorités bruxelloises un accord de coopération mettant en place une conférence interministérielle annuelle sur l'alphabétisation des adultes. En outre, l'accord prévoit que cette conférence sera assistée par un

comité de pilotage dont fera partie "Lire et Ecrire". C'est à cet égard que l'on pourra écrire des volumes sur les états d'âme des uns et des autres, c'est bien ce que cet accord contient.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Ce projet d'accord de coopération, à conclure avec la Commission communautaire française, était proche de sa conclusion mais n'a pu aboutir avant la fin de la précédente législature. J'en ignore la raison et ne donnerai donc pas d'indication supplémentaire à Mme Persoons.

En tout cas, nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour du premier gouvernement conjoint de la Communauté française et de la Commission communautaire française qui se réunira mardi prochain à 8 heures. Mon souhait est donc que le projet, qui est bien avancé, puisse être signé entre les nouveaux ministres concernés et ratifié au plus vite dans les trois assemblées. La conférence interministérielle et le comité de pilotage institués pourront être réunis pour débiter leurs travaux. Vous pouvez être assurés que j'y serai particulièrement attentive.

On pourrait consacrer une séance entière aux raisons de l'augmentation de l'analphabétisme. Globalement, il y a un lien avec le phénomène de pauvreté croissante et de mondialisation. Je suis sûre qu'il y a dans cette Assemblée des interlocuteurs qui pourraient nous éclairer. En revanche, je peux affirmer qu'il y a un lien entre alphabétisation et citoyenneté. C'est donc un devoir absolu de donner la priorité à l'alphabétisation de nos concitoyens. Je pense qu'il existe un consensus sur le sujet dans notre Assemblée. Nous devons avancer dans ce dossier en mettant de côté nos petites querelles. Les acteurs de terrain nous le demandent.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble des réponses que vous nous avez fournies et qui me satisfont. Bien sûr, je compte beaucoup sur la vigilance que nous vous connaissons pour faire aboutir au mieux tous les projets que vous avez évoqués. J'ai également apprécié la fin de votre intervention, centrée sur la question de la citoyenneté que j'ai aussi évoquée. Nous parlons ici souvent dans l'abstrait. Mais lorsque nous nous rendons sur le terrain, il devient évident que l'alphabétisation est une fenêtre ouverte sur le monde pour de nombreuses personnes. Et surtout pour des femmes qui sont complètement isolées et qui pourront entamer une vraie vie sociale, nouer des liens, participer à des débats sur une série de questions qui les concernent. C'est tout cela qui doit nous motiver et nous tenir à cœur.

Il est bien entendu que nous allons suivre avec une attention toute particulière cette question durant la législature.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH). - Je suis assez satisfaite des réponses. En cette matière, il faudrait sans doute mettre nos petites querelles politiques de côté et essayer d'avancer tous ensemble. Comme l'a souligné Mme Saïdi, il y a encore beaucoup à faire en ce domaine. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales.

ACTIONS MENEES PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE AUPRES DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES DE MME ISABELLE MOLENBERG A MME FRANÇOISE DUPUIS, MEMBRE DU COLLEGE CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la Présidente. - La parole est Mme Isabelle Molenberg pour sa question orale à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée des Relations internationales, relative aux actions menées par la Commission communautaire française auprès des nouveaux Etats membres.

Mme Isabelle Molenberg (MR). - Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne compte 25 Etats membres et 20 langues officielles, autrement dit 9 de plus que lorsque l'Union était composée de 15 Etats membres. Bruxelles, en tant que capitale de l'Europe, accueille de nombreuses personnes de nationalités étrangères qui viennent y élire domicile. On pense notamment aux fonctionnaires européens, au personnel d'ambassades, d'organisations internationales, et j'en passe. Bruxelles est également majoritairement francophone avec plus de 85% de sa population.

Que ce soit en matière d'intégration de ces personnes de nationalités diverses ou en matière d'action entreprise en vue d'améliorer l'image de Bruxelles, il me semble opportun que l'on tienne compte de cette dimension francophone. Ainsi, sur le plan linguistique, afin de sauvegarder l'usage du français au sein de l'Union européenne, de nombreuses initiatives ont été prises par différents Etats membres. A ce titre, on peut citer le Plan pluriannuel d'action pour le français en vue de l'élargissement de l'Union européenne.

Ce Plan, initié le 11 janvier 2002 par le gouvernement français, le gouvernement luxembourgeois et celui de la Communauté française ainsi que par l'Agence intergouvernementale de la francophonie, vise à promouvoir le français au sein des institutions européennes. Il prévoit aussi des formations en français pour les fonctionnaires des institutions européennes et pour les interprètes des pays candidats à l'adhésion mais également des stages de formation destinés aux étudiants et aux diplomates. Il est par ailleurs prévu de créer un Centre européen de la langue française en vue de répondre aux demandes des fonctionnaires européens et des membres des missions permanentes en matière de formation linguistique.

*M. Christos Doukeridis, président,
reprend place au siège présidentiel*

Qu'en est-il des autres domaines favorisant l'intégration des personnes de nationalités étrangères vivant à Bruxelles? Le rayonnement de Bruxelles en tant que capitale européenne et internationale devrait être accentué en tenant compte de la majorité francophone. Pouvez-vous me faire savoir quelles sont les actions que vous entendez mener auprès des nouveaux Etats membres de l'Union européenne en vue de présenter Bruxelles comme une métropole francophone?

Des contacts ont-ils été pris avec la Communauté française afin de privilégier un axe commun concernant cette dimension francophone de Bruxelles? Quels sont les outils et publications qui ont été utilisés en vue de présenter Bruxelles comme capitale francophone?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Merci Madame Molenberg. La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.- Merci de l'inversion de l'ordre du jour qui me permet d'intervenir de manière plus compacte.

La Commission communautaire française n'a pas attendu le dernier élargissement de l'Union au 1^{er} mai 2004 pour affirmer l'image francophone de Bruxelles sur le plan international et plus particulièrement européen. Dès 1996, elle crée le Centre européen de langue française, un partenariat entre l'Alliance française, le ministère français des Affaires étrangères et le Commissariat général aux relations internationales (CGRI). Son intervention dans la création de cet outil est significative puisqu'elle s'élève à plus de sept millions de francs belges, ce qui, à l'aune de nos finances, n'est pas négligeable.

La convention-cadre signée à l'époque charge très précisément le Centre de l'organisation d'activités liées à la promotion de la dimension francophone de la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan international. Une évaluation approfondie des actions entreprises depuis 1996 par le Centre européen de la langue française amène les différentes parties signataires de la convention-cadre à actualiser celle-ci afin que le Centre devienne un outil qui permette à la Commission communautaire française de mieux se faire connaître auprès d'un public international et européen.

Les missions du Centre sont alors précisées. Elles visent à développer la connaissance du français et des réalités de la francophonie dans les milieux étrangers travaillant en lien avec la présence des institutions européennes, de même qu'auprès de groupes d'interprètes, de cadres administratifs, d'enseignants, d'étudiants, de chercheurs et de parlementaires, accueillis à cet effet notamment dans des stages.

Le Collège marque aussi son accord sur l'engagement d'une bibliothécaire chargée, en coordination avec les outils communautaires et régionaux, de la formation et de la documentation sur le tourisme, les affaires sociales et culturelles, la santé, la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que sur les aspects institutionnels de la Commission communautaire française. Cette mission suppose donc la collecte systématique d'informations et la prise de contact avec des partenaires privilégiés aux fins d'activer un réseau de relations.

Aujourd'hui, plus de 3.000 personnes sont inscrites aux cours collectifs et individuels dispensés par le Centre, auxquels il faut ajouter les formations spécifiques dispensées aux enseignants de français langue étrangère (FLE), aux interprètes et juristes des pays candidats.

Par ailleurs, depuis 2000, la Commission communautaire française soutient chaque année l'organisation d'un stage multilatéral pour des cadres et diplomates des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. L'objectif de ce stage est de faire percevoir de manière concrète les réalités francophones des institutions de l'Union européenne et de leur environnement par un séjour dans les trois villes qui les hébergent: Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. Il s'agit de familiariser les

participants au fonctionnement des institutions, de leur donner l'occasion de contacts avec des personnalités telles que les commissaires européens, les fonctionnaires, les responsables régionaux, les maires des villes, mais également de leur faire appréhender le contexte social et culturel dans lequel devront évoluer les diplomates ou fonctionnaires des nouveaux Etats membres.

S'agissant de la coordination entre les actions de la Commission communautaire française et de la Communauté française dans ce domaine, je vous rappelle que les deux institutions ont signé, le 30 avril 1998 déjà, un accord de coopération afin d'assurer une meilleure cohérence de leurs politiques dans l'ordre international.

Aujourd'hui, grâce à ce rapprochement, les entités fédérées francophones signent ensemble des accords de coopération avec des partenaires étrangers. Cette étroite concertation avec la Communauté française et la Région wallonne a permis d'établir une liste de pays prioritaires avec lesquels la Commission communautaire française mettra en oeuvre des coopérations dans ses domaines de compétences.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont bénéficié dès le départ d'une attention particulière. L'objectif, à chaque fois, est de soutenir et de défendre les intérêts des acteurs et des institutions francophones de Bruxelles en leur permettant de valoriser leur savoir-faire.

Enfin, la Commission communautaire française participe au groupe de travail mis en place en septembre 2004 par le Commissariat général aux relations internationales (CGRI), à la suite de la signature du plan pluriannuel d'action pour le français dans les institutions européennes.

Ces groupes de travail s'articulent autour de quatre thèmes: convivialité, culture, média, marketing et communication. Ils veilleront à mettre au point une offre coordonnée d'informations et d'accueil dans la vie bruxelloise à destination de ceux qui viennent s'installer à Bruxelles en raison de l'élargissement.

La Commission communautaire française participe à cette nouvelle initiative en associant notamment son service de la culture aux travaux du groupe "culture" mais aussi par la présence de la Maison de la Francité aux travaux du groupe "convivialité". Sur cette note finale, vous pouvez voir que nous poursuivons déjà une politique déjà largement engagée.

**SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS A M. BENOÎT CEREXHE,
MINISTRE-PRESIDENT DU COLLEGE**

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Schepmans pour sa question orale à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège, chargé de la Fonction publique, concernant "la simplification administrative".

Mme Françoise Schepmans (MR).- Point n'est besoin d'un long préambule pour constater que la réduction des charges administratives pesant tant sur les particuliers que sur les entreprises doit être l'une des priorités des pouvoirs publics en ce début de siècle.

Partant du constat que les différents niveaux de pouvoir sont tous des producteurs parfois excessifs de ce type de charges, une convention de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions a été signée le 10 décembre 2003. La Commission communautaire française y est partie prenante. Rappelons que ce texte vise notamment à renforcer la concertation entre le fédéral et les entités fédérées ainsi que la conclusion d'un certain nombre

d'accords d'ordre pratique et structurel, en vue de diminuer ces charges. Citons notamment la réalisation du site www.kafka.be et la mise sur pied d'un numéro vert.

En application de cette convention, les gouvernements de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone ont pris, durant le premier semestre 2004, un certain nombre de mesures visant notamment à supprimer l'obligation de produire des copies certifiées conformes. Je rappellerai que le groupe MR a déposé ce matin des propositions en ce sens à la Région bruxelloise et à l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Pour ce qui concerne l'application de cette convention, au niveau des autorités fédérales, le secrétaire d'Etat en charge de la simplification administrative annonçait le 22 octobre dernier que près d'un projet sur deux relevant de ses attributions avait abouti ou était en voie de l'être.

Comment s'est traduite dans le chef de la Commission communautaire française cette volonté d'alléger les procédures exigées aux particuliers ou aux personnes morales telles que les entreprises, les associations ou les établissements d'enseignement?

Comment notre institution a-t-elle inscrit son action par rapport aux objectifs et aux modalités notamment en ce qui concerne la concertation entre autorités publiques, fixés dans la convention de collaboration signée voici onze mois? Quels en ont été les résultats?

A cet égard, j'ai pu lire dans la déclaration du Collège que celui-ci mettrait en place une cellule de travail spécifique au sein de ses services en vue de simplifier les procédures et de déterminer un système unique de demande d'aide ou d'agrément. Cette cellule a-t-elle déjà vu le jour? Quelle en est sa composition? Aura-t-elle une existence conjoncturelle ou structurelle?

De manière générale, le président du Collège pourrait-il nous dresser un premier bilan de l'action de la Commission communautaire française en termes de réduction des charges administratives et évoquer également devant l'Assemblée les projets qui pourraient être développés ces prochaines années dans cette matière nécessairement transversale?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège. - Je partage naturellement vos préoccupations, Madame Schepmans, sur la nécessité de développer une administration qui puisse rendre des services simplifiés et performants pour nos concitoyens. La réduction des charges administratives incombant tant aux entreprises, au secteur marchand en général, qu'aux prestataires de services du secteur non-marchand, doit favoriser leur compétitivité et doper leur efficacité.

Comme vous le soulignez justement, Madame Schepmans, la simplification administrative doit être une priorité de l'ensemble des pouvoirs publics. Vous me demandez comment s'est traduite dans le chef de la Commission communautaire française la volonté d'alléger les procédures exigées aux particuliers et aux personnes morales. La déclaration du Collège est assez explicite à cet égard. L'outil administratif qui s'est structuré durant les deux législatures précédentes a été doté d'un cadre et d'un statut opérationnel mais cet outil va devoir effectuer un travail interne d'évaluation tant de sa structure que de ses pratiques.

A ce sujet, une révision du cadre et de l'organigramme devrait viser un meilleur regroupement des matières par paquets cohérents de compétences. Une répartition plus lisible doit être recherchée pour le citoyen qui doit s'adresser à l'administration.

J'ai demandé à l'administration générale de la Commission communautaire française de constituer un groupe de travail au sein de son administration et de me faire parvenir pour fin mars 2005 un rapport et des conclusions qui doivent conduire à l'application de mesures prônées par la convention de coopération à laquelle vous avez fait allusion.

Par ailleurs, au niveau de mes compétences en matière de santé, j'ai rencontré les acteurs des services de santé mentale et je leur ai dit que je comptais rapidement élaborer un projet de décret unifiant l'ensemble des procédures d'agrément.

En outre, dans le cadre de la réunion des gouvernements de la Communauté française et de la Commission communautaire française qui se tiendra, comme Mme Françoise Dupuis l'a indiqué, mardi matin, la question traitant des rencontres systématisées entre les administrations compétentes en matière de santé sera mise à l'ordre du jour.

Madame Schepmans, je vous signale également que la déclaration du Collège prévoit que ma mission d'aide à la gestion des a.s.b.l. et de contrôle de l'utilisation des subsides - on en a parlé lors de la commission budgétaire cette semaine - sera poursuivie sans pour autant alourdir la gestion administrative des a.s.b.l.

De plus, il est prévu que l'informatisation des services du Collège sera achevée. J'en ai également parlé en commission cette semaine. Elle visera, outre l'équipement des différents services en regard de leurs besoins, une simplification de l'accès du citoyen à l'information et aux procédures d'interpellation ainsi que de demandes d'aide auprès des services du Collège.

Le réaménagement total du site de la Commission communautaire française en un portail performant devrait largement y contribuer.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

**IMPACT DE L'OUVERTURE PROCHAINE
D'UN CASINO A BRUXELLES SUR LA SANTE PUBLIQUE
ET L'ENDETTEMENT DES BRUXELLOIS,
DE M. ANDRE DU BUS DE WARNAFFE
A M. BENOIT CEREXHE, MINISTRE-PRESIDENT DU COLLEGE**

M. le Président. - Mme Françoise Schepmans ne souhaitant pas répliquer, la parole est à M. André du Bus de Warnaffé pour sa question à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège chargé de la Santé, concernant "l'impact de l'ouverture prochaine d'un casino à Bruxelles sur la santé publique et l'endettement des Bruxellois".

La parole est à M. André du Bus de Warnaffé.

M. André du Bus de Warnaffé (cdH). - L'installation prochaine du casino de Bruxelles a récemment suscité différentes réactions dans la presse entre autres celle de la "clinique du jeu Dostoïevski". Je souhaite attirer votre attention sur une série d'éléments particulièrement fondés qui relèvent directement de la santé publique des Bruxellois et qui entretiennent un rapport direct avec cette nouvelle offre de jeux de hasard que connaîtra tout prochainement Bruxelles.

D'emblée, je veux lever le moindre doute sur la tenue de mes propos en réaffirmant, bien entendu, qu'il n'est point ici question de remettre en cause l'installation du casino. Les retombées financières, tant pour la Région que pour la Ville, ou encore pour l'Etat fédéral, ont été amplement confirmées. En revanche, il me semble intéressant, voire capital, que le politique prenne toute la mesure des effets que suscitera ce casino.

Selon les études de la clinique du jeu, la littérature scientifique internationale confirme qu'une grande disponibilité des jeux de hasard a une relation directe avec une augmentation du comportement du jeu, des dépenses et des cas de jeux problématiques et ce, dans la population avoisinante. Par ailleurs, on suppose que sur dix personnes qui entrent dans un casino, trois à cinq deviennent des joueurs pathologiques. Ce chiffre qui a été donné voici quelques semaines par la "clinique du jeu Dostoïevski" a été tout récemment confirmé par l'étude réalisée par la Fondation Rodin qui a publié ces chiffres il y a exactement une semaine.

Ainsi, tous les individus ne sont pas égaux devant la pratique des jeux de hasard et d'argent. Qu'en est-il et quelles sont les caractéristiques de cette maladie? Elle se caractérise par l'obsession de la pensée, accompagnée d'une compulsion à jouer. La dépendance aux jeux de hasard et d'argent est décrite comme une pathologie de l'excès de l'agir, un processus lent et destructeur voire suicidaire.

Lorsqu'un individu est dépendant des jeux de hasard, sa pratique des jeux est excessive, inadaptée, persistante et répétée. Il est incapable de résister à l'impulsion de jouer alors que cet acte nuit à lui-même et à sa famille. Il s'agit dès lors d'une dépendance silencieuse, sans toxique, d'une maladie de la modernité dont les effets resurgissent tant au plan social que familial et professionnel.

A l'heure actuelle, la Belgique compte 172 salles de jeux, environ 1.500 bureaux de paris, 8.212 cafés équipés de "bingos", un nombre incalculable de bureaux de poste, librairies et autres lieux où l'on peut se procurer des produits de la Loterie Nationale, ainsi que huit casinos et bientôt un neuvième, qui ouvrira ses portes à Bruxelles.

Dans ce contexte, l'ouverture de ce nouveau casino peut avoir sur les Bruxellois des impacts de santé publique qu'il convient de prendre en considération.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si vous avez déjà contacté la clinique du jeu? Existe-t-il, par ailleurs, des services de santé mentale dans l'accompagnement des joueurs en dépendance? Est-il possible de saisir l'organe qui relève de la Commission communautaire commune, à savoir l'Observatoire de la santé et du social, et de le considérer comme un interlocuteur au regard de ce problème?

Enfin, une partie des recettes pourrait-elle être affectée à la prévention et au traitement des comportements de dépendance?

En termes de stratégie de prévention, la clinique du jeu fait savoir qu'il est absolument inutile d'envisager des mesures de limitation. Les différentes expériences en la matière l'ont prouvé tant en Belgique que dans d'autres pays. Par contre, il est particulièrement intéressant et utile de valoriser toutes les stratégies de sensibilisation et de formation. Celles du personnel des salles de jeu, ce qui lui permet d'identifier plus rapidement les personnes à risques et de répondre à certains moments à des situations devenant inadaptées vis-à-vis de l'individu. Celles aussi en direction des jeunes quant au système de croyances entretenues entre autres par la Loterie nationale en ce qui concerne le rêve de gagner de l'argent, ou par la présence de

l'ensemble des systèmes de jeux qui se retrouvent dans les différents cafés et librairies. Ces derniers entretiennent l'illusion qu'il est possible de gagner de l'argent à bas prix.

Je voudrais également rappeler la question de l'accroissement du surendettement des Bruxellois. Cette problématique a été largement mise en lumière dans le dernier rapport sur la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale par l'Observatoire de la santé. Je voudrais attirer votre attention sur les effets que les jeux de hasard et d'argent peuvent avoir sur l'endettement.

Enfin, un travail de prévention des comportements addictifs a-t-il déjà été réalisé en Région bruxelloise?

L'ouverture d'un casino à Bruxelles contribuera à créer de nouveaux emplois, à générer de nouvelles rentrées fiscales, mais à développer également des comportements pathologiques liés au jeu qui entraîneront des coûts humains, sociaux, de santé, professionnels et familiaux. Il me semble important de ne pas négliger l'autre facette de la médaille.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. le Président. - La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège. - L'ouverture prochaine d'un casino en Région bruxelloise doit effectivement nous inciter à être attentifs aux risques nouveaux d'assuétude au jeu que cette installation pourrait créer auprès d'une partie de la clientèle.

J'ai en effet reçu, Monsieur du Bus de Warnaffe, un dossier me présentant la "clinique du jeu Dostoïevski". Le dossier a été transmis pour analyse à l'administration de la Commission communautaire française ainsi qu'à l'administration de la Commission communautaire commune vu qu'il émane d'un hôpital psychiatrique du réseau Iris. Par ailleurs, mon cabinet est actuellement en contact avec les promoteurs de ce dossier. Ce projet est présenté dans le contexte de la création prochaine d'un casino à Bruxelles.

Les chiffres que vous évoquiez dans votre question ont évidemment de quoi interpellier. Vous repreniez les chiffres avancés par les promoteurs de la clinique du jeu dans leur présentation d'introduction. J'attire toutefois votre attention sur le fait que le dossier scientifique annexé à la présentation de la clinique du jeu qui m'est parvenu stipule quand même plus sobrement que seule une minorité de joueurs, c'est-à-dire 1 ou 2% chez les adultes et 3 à 5% chez les jeunes est ou devient un joueur pathologique. La différence de proportion est suffisamment importante pour être soulignée, me semble-t-il, et examinée dans le cadre des nouvelles observations statistiques.

Il convient de noter que le jeu pathologique est reconnu comme pathologie médicale depuis 1977, date de son introduction dans la classification internationale des maladies de l'OMS. Le projet est développé depuis plus de 15 ans déjà à l'Institut de psychiatrie Brugmann. Il n'est donc pas directement lié à l'idée de la présence prochaine d'un casino mais est ancré depuis longtemps dans la pratique du service de psychiatrie et de psychologie médicale.

Le projet de clinique du jeu auquel vous faites allusion est composé de deux volets. Un programme thérapeutique composé d'entretiens individuels, de familles et autres groupes de parole avec d'anciens joueurs ainsi qu'un programme de recherche axé sur les patients hospitalisés pour toxicomanie, alcoolisme et les psychotiques afin de connaître la comorbidité de ces pathologies avec le jeu, d'une part, et une recherche plus fondamentale sur l'évaluation des processus cognitifs chez les joueurs pathologiques, d'autre part.

Par ailleurs, je vous signale qu'une nombreuse littérature considère que les assuétudes ont pour point commun l'usage pathologique abusif quel que soit l'objet consommé, produit ou comportement et ce ne sont pas nécessairement les produits ou comportements qui font la base du programme thérapeutique, mais bien les origines de l'usage pathologique. A côté de l'aspect pathologique, les produits ou comportements engendrent des problèmes qu'il convient également de prendre en considération, mais qui ne relèvent pas de la thérapie.

Vous y avez fait allusion. Il s'agit des problèmes sociaux et familiaux. Ces deux volets d'une même problématique font l'objet d'un double accompagnement. Il existe déjà un service actif en matière de toxicomanies agréé par la Commission communautaire française, le Pélican, qui accueille des personnes dépendantes du jeu parmi d'autres types de dépendances.

Je vous livre ici quelques données sorties du rapport d'activités de ce service. Sur 88 personnes accueillies par le Pélican en 2003, 14 visaient une dépendance aux jeux de hasard, débouchant sur 83 entretiens psychologiques à visée thérapeutique. Dix de ces personnes ont participé à un groupe de parole basé sur une entraide mutuelle. Enfin, les 14 personnes accueillies ont eu recours aux services de l'assistante sociale criminologue de l'équipe pour résoudre toute la panoplie des problèmes rencontrés par des usagers démunis, aboutissant à 62 prises de rendez-vous pour des entretiens dont 42 ont été respectés.

Par ailleurs, ce service prépare une formation sur la dépendance aux jeux pour mars 2005.

Via un affichage publicitaire permanent notamment dans les stations de métro, ce service dispose d'une assez bonne visibilité auprès du public. Il vient d'être agréé définitivement après avoir connu un certain nombre de difficultés de fonctionnement dans le cadre de son agrément provisoire. Ce renouvellement a d'ailleurs donné lieu à l'octroi de personnel complémentaire. On peut donc raisonnablement penser que le travail fourni ne devrait que s'accroître en volume et en qualité.

Le rapport d'activités de ce centre mentionne des contacts avec l'Institut de psychiatrie Brugmann. Pour ces raisons, si la problématique du jeu devait connaître une croissance extraordinaire à la suite de l'ouverture du casino, je privilégierais dans un premier temps que cela puisse se faire dans le cadre d'un outil qui est déjà reconnu, agréé et subventionné. Ceci doit également permettre de développer les synergies avec les services de médiation des dettes directement agréés par l'Assemblée de la Commission communautaire française. Trois de ces services sur quatre sont financés dans le cadre de projets spécifiques d'un service de santé mentale.

Enfin, si je suis favorable à l'affectation d'une partie des recettes à la prévention et au traitement des comportements de dépendance, je souhaite vous rappeler, Monsieur du Bus de Warnaffe, que les recettes liées à l'installation de ce casino en Région bruxelloise vont alimenter les trésoreries de la Ville de Bruxelles, de la Région mais malheureusement pas celles de la Commission communautaire française.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Je voudrais d'abord remercier le ministre pour l'ensemble de sa réponse.

Plusieurs petits détails ou réactions par ailleurs.

Ma première réaction concerne les statistiques. C'est un réflexe assez classique d'interpréter de façon divergente les statistiques.

J'ai bien entendu la nuance significative qu'il apporte aux chiffres que j'ai fournis à savoir que 50% des personnes qui entrent dans un casino développent des comportements à risques, des comportements pathologiques. Vous avez donc mis un bémol, arguant du fait que l'on tourne autour de 5 ou de 10% à cet égard.

Je reprends votre argument parce que de fait, la Fondation Rodin, dans l'enquête statistique qu'elle a menée et dont les résultats ont été publiés, il y a une semaine, précise que de 12 à 15% des personnes présentent un comportement pathologique à 100%.

En revanche, une frange importante de 30 à 35% des personnes développent les premiers signes de comportements à risques. En la matière, on n'est jamais blanc ou noir!

Il existe donc une certaine progression. Les études démontrent également que ceux qui comptent parmi ces 30% de personnes à risques vont, un moment donné, franchir le pas et développer des comportements pathologiques.

Il faut donc prendre en considération que 50% de la population fréquentant un casino est une population qui, potentiellement et sans une énorme marge de hasard, va poser des problèmes de type pathologique.

Voilà ma première réaction.

Je me réjouis du travail effectué par "Le Pélican" et de l'agrément que recevra l'association en matière de stratégies de prévention. Je crois que c'est fondamental. Les aspects curatifs suivront et nous sommes tous conscients que le curatif pourra fournir l'accompagnement nécessaire à ceux qui le demandent.

Le grand enjeu, c'est bien sûr la sensibilisation et la prévention. De ce point de vue, pourquoi ne pas imaginer, au même titre que la Fondation Rodin bénéficie d'une importante subvention de la Loterie Nationale pour ces travaux...

M. le Président. - Monsieur du Bus de Warnaffe, vous avez normalement droit à deux minutes de réplique. Mais achevez votre phrase, je vous en prie.

M. du Bus de Warnaffe (cdH). - Pardon, Monsieur le Président. Je termine.

Donc, au même titre que la Fondation Rodin bénéficie d'une importante subvention de la Loterie Nationale, je crois que la Commission communautaire française ou un organe de santé qui serait compétent - et l'on renvoie alors à la Commission communautaire commune - pourrait saisir des recettes générées par le casino pour consentir des efforts en matière de prévention.

Monsieur le Président, je vous obéis. J'arrête donc là et je vous remercie.

M. le Président. - Merci Monsieur du Bus de Warnaffe. Il est vrai que votre question orale aurait pu être traduite en interpellation tant elle était complète et riche.

**ACTIONS ENTREPRISES PAR LE COLLEGE A L'EGARD DES
MAISONS DE REPOS AGREEES PAR LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR METTRE EN GARDE CELLES-
CI CONTRE LE REGIME FLAMAND D'ASSURANCE-DEPENDANCE,
DE MME ISABELLE MOLENBERG
A M. BENOIT CEREXHE, MINISTRE-PRESIDENT DU COLLEGE**

M. le Président. - La parole est à Mme Isabelle Molenberg pour sa question orale à M. Benoît Cerexhe relative aux actions entreprises par le Collège à l'égard des maisons de repos agréées par la Commission communautaire française pour mettre en garde celles-ci contre le régime flamand d'assurance-dépendance.

Mme Isabelle Molenberg (MR). - Je reviens sur un dossier qui a déjà fait l'objet de nombreux développements au sein de cette Assemblée. Je ne m'étendrai pas sur les effets pervers de ce régime flamand d'assurance-dépendance qui ont été dénoncés à maintes reprises. J'en citerai simplement deux qui sont particulièrement néfastes pour Bruxelles.

D'une part, le système flamand n'étant pas basé sur la solidarité, il induit une iniquité sociale et je vise par là, bien que ceci relève de la Commission communautaire commune, l'offensive menée par le gouvernement flamand à l'égard des institutions bicommunautaires à Bruxelles. Je rappelle à ce propos le recours qui a été introduit par le CPAS de Watermael-Boitsfort.

D'autre part, le système flamand induit une concurrence déloyale à l'égard des maisons de repos agréées par la Commission communautaire française qui ne peuvent offrir à leurs résidents les mêmes avantages aux mêmes prix que les maisons de repos flamandes. Par ailleurs, il convient de noter qu'un stage d'attente relativement long est exigé des bénéficiaires qui ne sont pas correctement informés.

Nous sommes tous d'accord au sein de cette Assemblée pour considérer que l'idéal serait d'instaurer un régime d'assurance-dépendance au niveau fédéral, dans le cadre de la sécurité sociale. Les études démontrent que seul un système mis en place au niveau fédéral est viable.

La Commission communautaire française avait d'ailleurs défendu cette position auprès des négociateurs francophones lors de la formation du gouvernement fédéral en juillet 2003. Malheureusement, la volonté politique francophone a été contrecarrée par les partis flamands, ce qui n'a pas permis de dégager des moyens budgétaires suffisants pour instaurer un tel régime au niveau fédéral.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat vient de mettre juridiquement à mal ce projet au plan fédéral dans un avis rendu à l'égard de deux propositions de loi déposées au Sénat.

Le Conseil d'Etat a ainsi estimé que l'organisation d'un régime d'assurance-dépendance pouvait s'intégrer dans le cadre des compétences que le législateur spécial attribue aux Communautés en matière d'aides aux personnes. Votre prédécesseur avait fait part d'actions juridiques contre la législation flamande et d'informations auprès des institutions francophones, qui seraient ainsi menées par le Collège.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer l'état de la procédure engagée par le Collège à l'encontre de l'arrêté du gouvernement flamand?

D'autre part, quel est le bilan de la campagne d'information menée par le Collège auprès des institutions francophones et de leurs bénéficiaires? Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège. - Le dossier que vous évoquez, Madame Molenberg, est un dossier délicat puisqu'il préfigure effectivement la pré-scission de certaines branches de notre sécurité sociale avec tous les effets pervers que l'on peut deviner dans une Région comme la nôtre, où cohabiteraient ainsi deux systèmes différents induisant inégalités et distorsions de concurrence entre bénéficiaires et prestataires de services. C'est là une situation à laquelle le nouveau Collège, soyez-en sûre, est particulièrement attentif.

Vous me demandez dans votre question quel est l'état de la procédure engagée par le Collège à l'encontre de l'arrêté du gouvernement flamand du 14 novembre 2003 portant assimilation de structures situées en Région bruxelloise aux structures agréées de plein droit dans le cadre de l'assurance soins de santé.

Je vous répondrai tout d'abord en vous informant que vous êtes un peu rattrapée par l'actualité car l'arrêté du 14 novembre 2003 vient de subir des modifications dans un arrêté du 29 octobre publié au Moniteur le 23 novembre de cette année.

Quant à l'état de la procédure engagée, je dois vous informer qu'une requête en annulation a été introduite par le Collège précédent devant le Conseil d'Etat et que, dans le cadre de cette procédure, la Communauté flamande vient de déposer ses conclusions. Si le Collège précédent a, comme vous l'avez dit, effectivement mené une campagne d'information, il faut observer qu'aucune initiative d'information systématique auprès de l'ensemble des institutions francophones et de leurs bénéficiaires n'a été mise en oeuvre, ce qui rend assez aléatoire une évaluation statistique de cette campagne.

Au-delà de cet arrêté, j'inscrirais ma réponse dans une réflexion un peu plus large. Vous n'êtes pas sans savoir que la Commission européenne a adressé à la Belgique les 17 décembre 2002 et 19 février 2003 deux mises en demeure mettant en cause l'assurance-dépendance mise en place par le décret du Parlement flamand du 30 mars 1999. Selon la Commission européenne, le système d'assurance-dépendance mis en place porte notamment atteinte à - je cite - "la libre circulation des biens en soumettant la prise en charge de produits couverts par le régime d'assurance-dépendance et légalement acquis dans un autre Etat membre, à la condition que le vendeur soit préalablement agréé, conformément à la législation flamande sur l'assurance-dépendance."

Deuxième élément mis en avant par la Commission: "la libre prestation de services en refusant la prise en charge de l'aide et des services non médicaux fournis ou non sur une base professionnelle par des structures ou des prestataires établis dans un autre Etat membre."

Enfin, il y a la libre circulation des travailleurs en imposant aux travailleurs exerçant en Flandre une condition de résidence préalable en Flandre pour bénéficier de l'assurance-dépendance.

Suite à ces mises en demeure, le Parlement flamand a adopté le 30 avril dernier un décret modifiant les précédents en vue de répondre aux critiques formulées dans les mises en demeure de la Commission européenne. Ce décret du 30 avril 2004 soulève, me semble-t-il, diverses objections au regard du droit européen et de la Constitution.

D'une part, ce décret ne répond qu'à une partie des objections formulées par la Commission européenne, à savoir celles relatives à la libre circulation des travailleurs et au Règlement 1408/71 du Conseil. Les autres objections formulées par la Commission subsistent donc encore.

D'autre part, en répondant à une partie des objections, le décret soulève de nouvelles difficultés par rapport à la compatibilité du système d'assurance-dépendance au regard de notre système constitutionnel, plus particulièrement à celui du principe d'égalité de traitement.

C'est pourquoi, tenant compte de l'ensemble de ces éléments, nous avons mis ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion conjointe des gouvernements de la Communauté française et de la Commission communautaire française. Cette réunion se tiendra donc mardi prochain à 8 heures du matin, comme on vous l'a déjà dit, pour qu'on puisse, sur un point aussi délicat que celui-là avoir une position concertée Commission communautaire française - Communauté française.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg (MR). - Je remercie le ministre-président du Collège pour sa réponse. Cette question est, en effet, très préoccupante et crée des inégalités inacceptables entre Bruxellois. Je note que vous évoquerez ce dossier lors de votre réunion de gouvernement Commission communautaire française - Communauté française. J'espère que votre collègue se souviendra qu'elle peut exercer une influence sur ce dossier, puisqu'elle semble s'en décharger totalement, considérant qu'il n'est pas de son ressort.

Je resterai, bien entendu, vigilante quant à la poursuite des actions qui seront menées et au suivi de la procédure.

**SUITES DE LA PROPOSITION DE DECRET VOTEE EN MAI DERNIER,
RELATIVE A LA CREATION DU COMITE FRANCOPHONE
DE COORDINATION DES POLITIQUES
D'AIDE AUX PERSONNES ET DE SANTE,
DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN
A M. BENOIT CEREXHE, MINISTRE-PRESIDENT DU COLLEGE**

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman pour sa question orale à M. Benoît Cerexhe concernant les suites de la proposition de décret votée en mai dernier relative à la création du comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - Le secteur de la santé et de l'action sociale se caractérise par un morcellement des compétences, dû aux multiples transformations de la structure de l'Etat au cours des dernières décennies.

La politique de santé, par exemple, ne connaît pas moins de six entités autonomes habilitées à intervenir à Bruxelles. Je citerai le fédéral, les Communautés française et flamande, les Commissions communautaires commune, française et flamande. Et c'est sans compter les projets également mis en place par des CPAS ou des programmes européens.

Donc, une politique de santé et d'action sociale ne peut se concevoir sans la collaboration, la concertation et la coordination. Il existe des instruments de coopération même s'ils n'associent pas tous les niveaux de pouvoir.

Je voudrais dès lors reprendre ce qui a été prévu par l'article 11 du décret de transfert de 1993. Cet article prévoyait que la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concluent des accords de coopération et que soit créé un comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé.

Ce comité a pour objet d'organiser une concertation visant à garantir une meilleure efficacité des moyens budgétaires prévus par les secteurs sociaux et de la santé ainsi que la liberté et l'homogénéité des conditions d'accès des usagers aux institutions et services sociaux et de santé.

Les années ont passé, émaillées, si vous vous en souvenez, de nombreuses interventions parlementaires sans grands effets à la Commission communautaire française. Tandis que, dans le même temps, les autres assemblées francophones avaient légiféré par voie de décret et attendaient que la Commission communautaire française s'inscrive dans la démarche.

Or, lors de la législature précédente, la collaboration entre francophones n'était malheureusement guère de mise. Malgré certains discours musclés, on est resté un peu le "vilain petit canard" dans le paysage francophone.

Mais enfin, sur le fil, à savoir en mai dernier, les parlementaires ont réussi à faire ce pour quoi le Collège traînait les pieds: proposer un décret pour remplacer un projet qui était resté dans les limbes. Ce fut un tour de force salutaire bien qu'il nous ait privé d'un débat intéressant en commission.

Donc, nous voilà aujourd'hui avec un outil important qui permettra une véritable collaboration et concertation entre les entités francophones. J'espère maintenant ne plus entendre les mêmes anathèmes que ceux lancés par d'aucuns à certains homologues ciblés oubliant que, derrière l'homologue, un gouvernement tout entier imposait une décision.

A la place, nous aurons enfin une véritable concertation qui permettra à tous de se faire entendre et, particulièrement, aux représentants de la Commission communautaire française qui auront la lourde charge de rattraper un passé où elle avait fait défaut.

N'oublions pas que, derrière l'institution, se trouvent des gens en attente de services efficaces.

Donc, je vous demande Monsieur le Ministre-Président, quel suivi le Collège a réservé à la proposition de décret adoptée en mai dernier.

En outre, peut-être sous forme de sous-question, je voudrais savoir s'il sera fait état de ce comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé dans l'ordre du jour de cette première réunion de gouvernement conjoint dont nous avons souvent entendu parler aujourd'hui, tant par la bouche de Mme Dupuis que par la vôtre.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège. - Madame Braeckman, comme vous, je suis bien plus attaché aux personnes qu'aux structures. C'est par là que vous avez terminé votre intervention.

Je ne referai pas l'historique de ce dossier mais, à toutes fins utiles, je rappelle que la mise en oeuvre du comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé est inscrite dans la déclaration du Collège de la Commission communautaire française.

A ce stade, le gouvernement de la Région et le Collège vont rencontrer officiellement le gouvernement de la Communauté française mardi prochain, on en a largement parlé cet après-midi. Cette rencontre a notamment pour but, d'une part, de faire la liste

des dossiers dans lesquels une concertation entre ces différents niveaux de pouvoir est nécessaire et, d'autre part, de déjà prendre des décisions dans certains domaines.

En matière de santé, j'entends par exemple avancer dès à présent dans les dossiers concernant la nutrition et le suivi des maladies transmissibles. Des synergies plus importantes entre les administrations de la santé de nos différents niveaux de pouvoir y seront abordées. La mise en oeuvre effective du comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé sera également abordée dans le cadre de cette rencontre.

Ensuite, il nous faudra naturellement - et je l'ai déjà évoqué ici suite à une question de M. Rachid Madrane - organiser une nouvelle concertation avec, cette fois, la Région wallonne. Une fois celle-ci organisée, j'ai bon espoir de voir le comité de concertation prendre enfin son envol après tout le temps passé sous la précédente législature à faire aboutir ce décret.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - J'appelle de mes vœux la tenue de cette réunion avec les autorités wallonnes dans les meilleurs délais pour que nous puissions enfin avancer.

VOTE NOMINATIF

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège, et à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée de la Culture, relative à "la collaboration de Télé-Bruxelles avec une radio bruxelloise, BXL.fm ou autre", et de l'interpellation jointe de Mme Julie de Groote à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège chargée de la Culture, concernant "la création d'une nouvelle radio bruxelloise".

J'ai été saisi de deux motions, l'une motivée, signée par M. Didier Gosuin et une motion pure et simple signée par Mmes Mouzon, de Groote et Braeckman.

Je vous ai donné lecture de ces motions au cours de la séance précédente.

Par application de l'article 85.4, nous allons voter sur la motion pure et simple.

- Ceux qui sont pour se lèvent. Epreuve contraire, ceux qui sont contre se lèvent.

38 membres ont voté oui.

17 membres ont voté non.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, la motion pure et simple est adoptée.

Ont voté oui:

M. Mohamed Azzouzi, Mmes Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, MM. Mohammadi Chahid, Willy Decourty, Mmes Magda

De Galan, Sfia Derbaki Sbaï, M. Mohamed El Ktibi, Mmes Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, MM. Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Mme Olivia P'tito, M. Mahfoudh Romdhani, Mme Fatiha Saïdi, M. Eric Tomas, Mme Carine Vyghen, Mme Julie de Groote, MM. Stéphane de Lobkowicz, André du Bus de Warnaffe, Hervé Doyen, Mme Céline Fremault, MM. Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Mme Fatima Moussaoui, M. Joël Riguelle, Mme Dominique Braeckman, M. Alain Daems, Mme Céline Delforge, MM. Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non:

MM. Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Mme Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Mmes Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, M. Jacques Simonet, Mmes Viviane Teitelbaum, Danielle Caron.

Se sont abstenus:

MM. Paul Arku, Daniel Féret, Mme Christiane Van Nieuwenhoven.

Elle sera portée à la connaissance du Collège.

CLOTURE

M. le Président. - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 16h35.

Membres de l'Assemblée présents à la séance:

M. Arku, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Daems, Daïf, de Clippele, Decourty, Mmes De Galan, de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, Mme Derbaki Sbaï, MM. De Wolf, Doulkeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, M. Féret, Mmes Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, MM. Ozkara, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, M. Simonet, Mme Teitelbaum, M. Tomas, Mmes Van Nieuwenhoven, Vyghen.

Membres du Collège présent à la séance du Collège présents à la séance :

M. Cerexhe, Mme Dupuis, M. Kir.

